

Charte de Bonne Conduite et Principes Ethiques

Charte de Bonne Conduite et Principes Ethiques	1
1. TRAMAR Philosophie Commerciale et Principes Ethiques	2
1.1 Profil de l'Entreprise.....	2
1.2 Valeurs	2
1.3 Engagement	2
1.4 Principes	3
1.5 Corruption et Paiements de Facilitation	3
1.6 Les Cadeaux.....	3
1.7 Relation Avec Les Partenaires Commerciaux	4
2. Politique Anti-Corruption Et Anti-Pots-De-Vin	4
2.1 Que Sont La Corruption Et Les Pots-De-Vin ?.....	4
2.2 Conduite De Base	4
2.3 Pas de paiements irréguliers.....	4
2.4 Qu'est-Ce Qu'un Responsable Des Pouvoirs Publics ?	5
2.5 Cadeaux, Divertissements, Repas, Frais De Voyage	5
2.6 Engagement Des Tiers.....	6
2.7 Engagement politique et Politique de Bienfaisance	6
2.8 Archives Et Contrôles Internes	7
3. Lois Et Règlements Anti-Blanchiment D'argent Et Lois Anti-Terroristes	7
4. Respect Des Sanctions Economiques.....	8
5. Respect Des Lois Applicables Anti-Boycott.....	8
6. La Conformité Aux Lois Et Règlements De Contrôle Des Exportations	8

1. TRAMAR Philosophie Commerciale et Principes Ethiques

1.1 Profil de l'Entreprise

Tramar est une entreprise de transport international et de logistique reconnue et très réputée dans le monde entier avec son siège social au Havre, France. En tant que fournisseur de services de solutions logistiques intégrées, Tramar organise le transport, la manutention et le stockage d'une grande variété de produits, y compris l'équipement lourd hors gabarit, des marchandises périssables et les produits de grande consommation.

En 36 ans d'activité, Tramar a pu conclure des partenariats, en temps opportun, avec les homologues professionnels les plus fiables représentant Tramar dans le monde entier.

La philosophie commerciale de Tramar gravite autour de la qualité et de la flexibilité. L'objectif de la société est de devenir un partenaire logistique stratégique pour ses clients. Tramar se targue d'être un fournisseur de qualité, et la norme de qualité est entièrement intégrée dans les activités quotidiennes basées sur NS-ISO 9001:2000. La clé du succès Tramar a été sa capacité à développer progressivement ses services en ligne avec des concepts logistiques de pointe en matière de technologie de l'information.

Outre son siège social au Havre, Tramar possède des bureaux situés à Paris (Roissy Charles de Gaulle), et sur le quai du Havre (BLD international pour l'entreposage), ainsi qu'un bureau à Shanghai.

Enfin, Tramar est également un acteur en étant le membre français du réseau Project Professionals Group, un groupe mondial qui fournit une haute qualité de savoir-faire pour la manipulation de dimensions hors-normes de cargaisons lourdes et spécifiques.

1.2 Valeurs

Tramar conduit les valeurs suivantes de principe :

Sécurité / confiance

Solution

Service

Flexibilité

Vitesse

Information

Disponibilité

1.3 Engagement

Tramar vise à établir une norme pour l'éthique et l'intégrité dans le respect de la loi.

Tramar est entrain de lancer un programme de conformité et un code de conduite et de le mettre pleinement en œuvre en interne et en externe.

Tous les employés, agents, fournisseurs et pouvoirs publics impliqués dans nos opérations sont tenus de respecter les lois et règlements en vigueur, et d'exécuter leurs tâches en conformité avec les normes énoncées dans le présent document, contribuant ainsi à préserver la réputation de Tramar et à réduire les risques à la fois de la société et des individus.

1.4 Principes

Tramar vise à maintenir des normes éthiques élevées et est fiable et engagé envers les objectifs et les visions de la société.

Tramar impose des exigences sans équivoque sur l'honnêteté et l'intégrité des employés par rapport aux activités menées pour le compte de l'entreprise.

Tramar met l'accent sur la sécurité dans toutes ses activités, et ne viendra jamais compromettre la sécurité de ses employés, de ses clients et agents.

Tramar vise à maintenir des activités commerciales responsables, éthiques et saines dans toute l'entreprise, impliquant des exigences strictes pour TRAMAR et son impact sur l'environnement et ce qui est attendu de la société en général.

Tramar est une organisation qui s'appuie sur le respect de l'autre, avec une attitude ouverte et engageante.

Tramar insiste sur l'intégrité, l'honnêteté et l'équité dans tous les aspects de son activité locale et mondiale et recherche la même chose de ses partenaires commerciaux, à la fois directs et indirects.

Tramar s'efforce d'être un partenaire attrayant, et fiable à long terme.

Tramar va encourager ses agents à adopter leur propre ensemble de principes éthiques comparables.

1.5 Corruption et Paiements de Facilitation

- La corruption est l'utilisation et l'abus de pouvoir au détriment d'un tiers. Tramar ne participera pas à contribuer à toute forme de corruption. Aucun salarié ne peut directement offrir, payer, solliciter ou accepter un pot-de-vin, ou un autre paiement, qui peut être interprété comme tel, dans n'importe quelle forme.
- Tramar reconnaît que la valeur du travail en réseau est une partie importante de ses activités et ses normes éthiques sont mises en place pour tracer les limites entre un travail constructif et la corruption.
Les paiements de facilitation se réfèrent à des paiements relativement petits ou des petites récompenses faites afin d'accélérer ou assurer la prestation de services qui seraient ou devraient en tout cas être fournis dans le cours normal des événements. Il y a une limite très mince entre ce qui peut être un «paiement de facilitation» et ce qui peut être un pot-de-vin, et un grand soin doit être pris pour décider si oui ou non un tel paiement est légal, nécessaire et justifiable.
- Tramar lutte contre ce genre de paiements, et les interdit expressément s'ils sont illégaux, mais reconnaît qu'ils peuvent être inévitables dans des circonstances exceptionnelles. Tramar s'emploiera à réduire et finalement éliminer ces formes de paiements. La décision ou non d'effectuer ces paiements devrait être laissée au management qui doit s'assurer qu'ils sont dûment autorisés et correctement enregistrés dans les comptes.

1.6 Les Cadeaux

- La valeur des cadeaux doit rester dans les limites fixées par les règles fiscales applicables. Dans certains cas, il sera approprié d'accepter des dons plus importants / prix, mais

seulement au nom de la société. Si l'occasion se présente, les cadeaux de grande valeur doivent être remis à l'entreprise. La transparence est importante, et cadeaux / prix / dîners offerts ou donnés, doivent être signalés de manière formelle à la gestion Tramar (du PDG aux chefs de service).

- Les pots-de-vin sont considérés comme une tentative délibérée de mettre l'organisation ou un individu dans une situation où l'entreprise n'a pas le choix, et où les prestations réciproques sont exigées. Accepter ou distribuer des pots-de-vin est interdit. La corruption passive et active n'est pas permise.

1.7 Relation Avec Les Partenaires Commerciaux

Tramar attend le même engagement au plan juridique et éthique de ses agents et sous-traitants que celui que Tramar exige de ses administrateurs, dirigeants et employés.

2. Politique Anti-Corruption Et Anti-Pots-De-Vin

Tramar s'engage à respecter les lois visant à lutter contre la corruption d'agents officiels et contre la fraude. Dans le cadre de son engagement contractuel avec ses clients, Tramar adopte les politiques et procédures suivantes pour régir tous les aspects de son exécution de travaux ou services.

2.1 Que Sont La Corruption Et Les Pots-De-Vin ?

La corruption est l'abus de la puissance publique pour le profit privé, ou l'abus de pouvoir à des fins privées. Le pot-de-vin est l'offre, une promesse ou un paiement en espèces, un don ou une incitation de toute sorte, offert ou donné à une personne en position de confiance pour influencer les opinions ou la conduite de cette personne. La corruption ou le pot-de-vin peut prendre plusieurs formes, y compris l'acceptation de :

- paiements en espèces
- Emplois fictifs ou des relations "de consultant"
- les contributions politiques
- Dons de charité
- Les cadeaux, l'hospitalité, et le remboursement de frais.

Dans le monde entier, les lois interdisent la corruption et la fraude, en particulier en ce qui concerne les fonctionnaires d'Etat, ou responsables de pouvoirs publics.

2.2 Conduite De Base

Tramar et l'ensemble de ses administrateurs, dirigeants et employés, sont assujettis aux lois et aux réglementations locales et internationales qui interdisent et sanctionnent la corruption, et l'on attend de tout le personnel de Tramar de se conformer à toutes les lois applicables et à cette politique. Le personnel de TRAMAR qui violerait les lois applicables ou cette politique sera immédiatement signalé à la direction de Tramar et soumis à une discipline appropriée, y compris le licenciement.

2.3 Pas de paiements irréguliers

Les administrateurs, dirigeants, employés et toute autre partie agissant pour le compte ou au nom de Tramar n'encouragera aucune offre, paiement, promesse ou autorisation de toute sorte de bakchich ou de toute autre chose de valeur pour un représentant officiel, un

fonctionnaire d'Etat, un client ou un partenaire commercial, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, afin d'obtenir un contrat, une concession ou un autre traitement favorable pour Tramar ou ses clients. Une telle action peut être considérée comme une fraude et peut entraîner une violation des lois applicables.

En conséquence, le personnel de Tramar doit se conformer à la politique de l'entreprise sur le paiement et le remboursement de cadeaux, divertissements, repas et frais de déplacement et à la comptabilité de l'entreprise assujettie à certaines dispositions concernant la tenue des registres, pour s'assurer que ces dépenses sont correctement enregistrées.

2.4 Qu'est-Ce Qu'un Responsable Des Pouvoirs Publics ?

Les lois interdisant la corruption d'«agents étrangers officiels» définissent généralement «l'agent étranger officiel» au sens large pour inclure : tout personne nommée ou élue ou tout fonctionnaire honoraire ou tout employé d'un gouvernement étranger, d'un gouvernement appartenant ou contrôlé par une société ou entreprise ou par une organisation internationale publique, ou toute autre personne agissant à titre officiel. La définition englobe les représentants officiels dans toutes les branches du gouvernement : exécutif, législatif et judiciaire, et comprend les partis politiques, les représentants des partis et les candidats à des fonctions politiques.

2.5 Cadeaux, Divertissements, Repas, Frais De Voyage

Le personnel de TRAMAR ne devra pas offrir des cadeaux, divertissements, repas, frais de voyage à des responsables de pouvoirs publics, à des clients ou à des associés d'affaires, à un degré tel que cela pourrait être perçu comme la création d'obligations déraisonnables envers le destinataire ou comme une violation d'une loi ou d'une politique gouvernementale. Une telle incitation peut tomber sous le coup de lois internationales anti-corruption.

Tous les cadeaux, divertissements, repas, frais de voyage fournis aux responsables de pouvoirs publics, aux clients ou aux associés d'affaires :

- Doivent être approuvés par la direction de Tramar après examen de conformité aux lois applicables. Lors de l'examen du caractère raisonnable de la dépense, le personnel de Tramar devra considérer la fréquence à laquelle ces frais sont engagés (comme les cadeaux ou dîners réguliers) qui pourraient, s'ils étaient cumulés, être comptabilisés comme des paiements somptueux et potentiellement irréguliers.
- Ne doivent pas dépasser le montant légitime et usuel de la dépense pour des activités de pratique commerciale normale dans le pays, et ne doivent pas financer des activités de divertissement inapproprié.
- Doivent être liés à une activité promotionnelle commerciale légitime ou à l'exécution d'un contrat existant, autorisé en vertu de la loi locale, et par ailleurs compatibles avec les pratiques commerciales de l'entreprise.
- Doivent se conformer à toutes les lois applicables et les règles fiscales, y compris un code de conduite applicable ou des règles régissant la réception de prestations par des responsables de pouvoirs publics.
- Doivent être correctement enregistrés dans les livres et registres de Tramar.

2.6 Engagement Des Tiers

Les entreprises peuvent être tenues responsables pour les paiements effectués par un tiers, à des représentants de ventes, sous-traitants, consultants, agents ou partenaires de co-entreprise, les dons de toute valeur, à un responsable de pouvoirs publics ; même si le tiers n'est pas soumis à la loi, et même si l'entreprise n'a pas réellement connaissance du paiement. Le personnel de la Société peut être tenu responsable s'il donne, paye, promet d'offrir ou d'autoriser ce paiement lorsque l'entreprise sait ou est volontairement ignorante du risque que le montant versé sera utilisé en totalité ou en partie, en paiement à un responsable de pouvoirs publics.

Pour se protéger contre ce risque, Tramar et toute société à laquelle Tramar fournit des expéditions de marchandises ou des services, doit dépister et surveiller assidûment les relations contractuelles ou d'investissement avec des tiers avec qui Tramar fait des affaires. Les agents désignés par les expéditeurs n'ont aucun rapport avec ce programme.

En engageant un tiers, Tramar doit s'assurer que :

- Le tiers est engagé uniquement à des fins et services légitimes et de bonne foi.
- La précaution requise concernant la réputation, l'éthique, et les qualifications du tiers est prise avant de commencer une relation d'affaire régulière avec lui.
- Toutes les alertes indiquant un risque que le tiers peut effectuer un paiement incorrect ou autrement violer les lois applicables sont prises en compte à la fois avant et pendant la mission.
- Le tiers approuve le Code de Conduite de Tramar.
- Le tiers est conscient et s'engage à éviter les conflits d'intérêt.
- Toute rémunération versée à un tiers est une rémunération appropriée et justifiable pour le service rendu légitime.
- La direction de Tramar est informée des résultats de la vérification diligente et des risques juridiques, et est au courant et approuve la relation commerciale avec le tiers.
- Le tiers est adéquatement contrôlé pendant sa prestation de services, et les frais inhabituels par des tiers qui pourraient dissimuler des avantages, indus à des agents gouvernementaux, ou d'autres irrégularités, sont examinés.

Les alertes usuelles indiquant une corruption potentielle comprennent :

- Le paiement à des sociétés fictives;
- Les "dons" à des individus;
- Les opérations de trésorerie;
- Avoir des liens commerciaux avec des entreprises ou avec des personnes ou des entités qui sont connues pour se livrer à des activités de corruption ou qui sont soupçonnés de se livrer au versement de pots-de-vin ou bakchichs ;

Si le personnel de Tramar prend conscience d'une de ces situations ou d'autres qui suggèrent la possibilité de paiements irréguliers, ils doivent être signalés au responsable du code de Bonne Conduite de Tramar.

2.7 Engagement politique et Politique de Bienfaisance

Toute contribution par Tramar à des campagnes ou des organisations politiques ou à des organisations caritatives:

- Doit être fournie par la Direction Générale de Tramar.

- Doit respecter toutes les lois et politiques françaises applicables.
- Ne doit pas être financée par des fonds de la société pour les cotisations versées au nom d'individus.
- Ne doit pas être un échange de toute action officielle irrégulière par un responsable de pouvoirs publics.
- Doivent être correctement enregistrées dans les livres et registres de la société.

2.8 Archives Et Contrôles Internes

Tramar doit ouvrir et tenir des livres raisonnablement détaillés, des dossiers et des comptes conformes aux normes professionnelles en vigueur de la comptabilité et suffisamment détaillés pour refléter toutes les transactions, y compris toutes les dépenses, factures, rapports de dépenses, les recettes, les décaissements, les chèques et autres dispositions de fonds ou d'actifs, le tout conformément aux règles comptables françaises.

Tramar doit maintenir un système de contrôle interne suffisant pour refléter avec raisonnable exactitude toutes les transactions et cessions d'actifs de Tramar. Les personnels concernés doivent être formés dans le fonctionnement de ces contrôles. Les contrôles internes seront suffisants pour fournir une assurance raisonnable dès que:

- Les opérations sont exécutées conformément aux autorisations spécifiques ou générales de la direction,
- L'accès aux biens n'est autorisé que conformément aux autorisations spécifiques ou générales de la direction.

3. Lois Et Règlements Anti-Blanchiment D'argent Et Lois Anti-Terroristes

Le personnel de TRAMAR doit se conformer à toutes les lois anti-blanchiment d'argent et les lois et règlements anti-terroristes. Le personnel de TRAMAR ne doit s'engager dans aucune transaction financière qui, directement ou indirectement, promouvoir ou résulterait de toute activité criminelle interdite par les lois de tout pays.

Le personnel et les agents de TRAMAR doivent être attentifs à la circulation d'argent dans chaque transaction et à interroger toute méthode de paiement en dehors de la norme. Toutes les opérations devraient être examinées lors d'une des alertes suivantes :

- Achats inappropriés d'un homologue à l'entreprise.
- Opérations importantes en espèces.
- De grands volumes de virements d'un homologue vers et à partir de banques / entreprises offshore, surtout sans aucun lien avec Tramar.
- Prêts garantis par obligation à des banques offshore.
- La réticence d'une contrepartie à fournir des informations d'identification adéquates lors d'un achat.
- Un homologue qui fournit des informations d'identification inexactes.
- Des entreprises dont les états financiers sont incompatibles avec des entreprises similaires et (surtout ceux des grandes entreprises), dont les états financiers ne sont pas préparés par un expert-comptable.
- Les opérations qui semblent être structurées de manière à éluder les exigences de déclaration (ex: une série de transactions de moins de \$ 10,000).

Le personnel de TRAMAR ne doit s'engager ou n'encourager aucune transaction ou soutenir ou faciliter toute activité d'une personne, une activité ou une organisation terroriste.

4. Respect Des Sanctions Economiques

Tramar doit se conformer à toutes les lois applicables imposant des sanctions économiques et commerciales contre certains pays ou des ressortissants désignés.

Tramar engagera des consultations avec tout partenaire commercial pour se faire assister afin d'appliquer les règles de conformité aux sanctions économiques applicables à un tel pays ou ressortissant.

5. Respect Des Lois Applicables Anti-Boycott

Tramar doit se conformer à toutes les lois applicables en matière de boycott des pays. Tramar engagera des consultations avec tout partenaire commercial pour se faire assister afin d'appliquer les règles de conformité aux lois anti-boycott applicables à un tel pays ou ressortissant.

6. La Conformité Aux Lois Et Règlements De Contrôle Des Exportations

Tramar doit se conformer à toutes les lois applicables en matière de contrôles sur l'exportation de biens ou de services, y compris les lois et règlements applicables en matière de réexportation.

Tramar engagera des consultations avec tout partenaire commercial pour se faire assister afin d'appliquer les règles de conformité aux lois et règlements de contrôle sur les exportations applicables à un tel pays ou ressortissant.

Le Code de Conduite de Tramar vise à favoriser une recherche constante d'amélioration dans tous les aspects de sa performance. Il sera donc revu annuellement et sera mentionné dans le rapport annuel de Tramar.

Tramar entend maintenir l'accent sur l'éthique lors de l'évaluation des partenaires de collaboration existants et potentiels.